

# DIMENSIONS & PERSPECTIVES



## Initiatives sur le logement et sur l'aéroport :

le 2X NON s'impose !

## Elections fédérales :

ne rien lâcher pour le 2ème tour !

## Apprentissage :

coup de projecteur sur le Gros œuvre

## Editorial



**Frédéric GROS**  
Vice-Président FMB

### Décidément, l'électeur n'est jamais tranquille !

A peine les élections fédérales passées (encore que le 2ème tour du Conseil des Etats se profile le 10 novembre 2019, pour lequel je ne saurais trop vous recommander de soutenir l'Entente PLR-PDC et plus particulièrement Hugues HILTPOLD), voici qu'arrive un vote sur deux initiatives cruciales pour l'avenir de notre canton et de notre région.

Le 24 novembre prochain, il s'agira, ni plus ni moins, que de dire si nous voulons maintenir l'attractivité et la prospérité de notre canton, ou si nous souhaitons purement et simplement y renoncer. Le reste n'est que littérature !

Concrètement, l'on nous propose tout d'abord que les constructions de logements à Genève se fassent exclusivement en zone de développement, sous forme de grands ensembles sous le contrôle financier exclusif de

l'Etat. Or, le type de logements à construire ne se décrète pas, il se détermine dans une logique de demande. Les acteurs privés ont un rôle fondamental à jouer. Les entreprises se nourrissent de cette diversité. L'oublier, c'est refuser de répondre à la question de savoir pour qui nous construisons. C'est alimenter des lignes de fractures importantes en termes d'aménagement, fiscaux, de mobilité. Le Grand Conseil vient justement de refuser un projet de loi polémique du Conseil d'Etat en la matière, dont le contenu n'était le fruit d'aucune négociation. Il n'y aurait pas de sens à réactiver ce front avec cette initiative dangereuse.

L'on nous demande ensuite si l'Aéroport doit être bridé et corseté pour (re)devenir un équipement de province. Sachant son rôle dans le développement et l'exceptionnelle réussite économique de Genève, l'on comprend bien l'enjeu.

Alors que les jeunes continuent de manifester intérêt, enthousiasme et passion pour nos beaux métiers, répondons à leurs espoirs et leurs attentes en leur offrant un cadre dynamique et cohérent. Le scrutin du 24 novembre, c'est surtout cela et le Comité de la FMB vous encourage à rejeter fermement ces deux initiatives (IN 162 & IN 163).

## Session d'automne du Parlement fédéral : de bons résultats pour la construction

Réunies en session ordinaire du 09 au 27 septembre 2019, les Chambres fédérales ont traité plusieurs enjeux d'importance pour l'industrie de la construction. Il s'agissait de la dernière session de la législature. En effet, la prochaine session se déroulera au mois de décembre, suite aux élections de cet automne.



### Révision de la loi sur le CO2

La révision de la loi sur le CO2 est un projet de grande importance pour le bâtiment. De par son poids dans la consommation énergétique, ce domaine est une composante centrale de la politique climatique. Il s'agit également d'un domaine dans lequel les innovations technologiques ont des impacts immédiats et très concrets et où l'initiative et l'expertise privée jouent un rôle prépondérant.

Composante clé jusqu'à maintenant de la politique climatique, le Programme bâtiment permet de subventionner des travaux d'assainissement énergétique des immeubles. Il est financé via la taxe sur le CO2 prélevée sur les combustibles. Depuis son lancement, le Programme bâtiment a prouvé son efficacité dans les efforts visant à favoriser et accélérer les travaux d'assainissement du domaine bâti. Malgré ce bilan largement positif et son efficacité prouvée, le Conseil fédéral souhaite lui mettre fin dès 2025. Ce changement de cap est incohérent avec les objectifs très ambitieux de la politique climatique du Conseil fédéral. Il est donc important que le Parlement corrige le projet de loi du Conseil fédéral et confirme le maintien du Programme au-delà de 2025.

Pendant cette session, le Conseil des Etats a heureusement décidé de biffer la limitation du Programme bâtiment à 2025 et a aussi décidé d'élargir le domaine d'application du Programme bâtiment aux nouvelles constructions de remplacement. La balle est maintenant dans le camp du Conseil national.

### Lutte contre les faillites frauduleuses

Les faillites frauduleuses sont un fléau qui touche directement les entreprises de la construction, nuit à l'économie et fait porter un fardeau économique indu sur la collectivité. Cela fait donc des années que des demandes d'action sont faites, mais jusqu'à présent, les choses ne bougent pas réellement.

Face à ceci, le Conseiller national vaudois Olivier FELLER a déposé une motion qui demande que les entreprises victimes de telles pratiques puissent agir directement contre les dirigeants d'une société qui leur causent un dommage. Sa mise en œuvre permettrait d'envoyer un signal clair aux entreprises peu scrupuleuses, contribuant à décourager de tels agissements. Les entreprises vertueuses, leurs travailleurs et l'économie en général ne pourront qu'en profiter.

Le Conseil national a adopté cette motion, ce qui est une excellente chose. Espérons que ce signal fort sera entendu par les autorités fédérales.

A ce sujet, nous vous invitons à prendre connaissance de notre article en page 3.

## Faillites en série : ça suffit !

**La problématique des faillites en série, comme composante de la concurrence déloyale, a pris ces dernières années une ampleur sans précédent. Les autorités fédérales semblent enfin s'y intéresser et constructionromande a décidé d'en faire une priorité absolue pour l'année à venir.**



Ces agissements sont le fait d'une faible minorité, mais ils peuvent perturber le marché de manière conséquente. Les principales victimes de ces abus sont les travailleurs, les clients, les autorités fiscales, les assurances sociales (assurance-chômage, assurance-vieillesse et survivants), le Fonds de garantie LPP, la Centrale de compensation et les entreprises qui respectent les règles.

Récemment, plusieurs chantiers ont défrayé la chronique.

L'on a ainsi vu des familles totalement désemparées quand la construction de leurs logements s'est retrouvée arrêtée après que l'entrepreneur général ait disparu de la circulation.

Dans d'autres cas, ce sont les maîtres d'ouvrage importants qui ont profité de ce que ces entreprises tricheuses offrent des prix largement inférieurs à celles de leurs concurrents, pour acquérir des prestations à vil prix.

Conscient de ces dérives, le Conseil Fédéral a lancé une consultation en 2015, puis a publié au début de l'été 2019 un message à l'attention du Parlement sur une modification de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. A priori, c'est un début mais ce projet ne va clairement pas assez loin.

Il ne dit rien des propositions de l'industrie de la construction, qui vont de la création d'un registre fédéral des poursuites et des faillites à la possibilité de punir pénalement le fait d'organiser volontairement l'insolvabilité d'une entreprise, avant une saisie ou une faillite, et de pratiquer le dumping salarial.

Il serait aussi intéressant d'examiner la possibilité pour les créanciers d'attaquer directement en responsabilité civile les entrepreneurs qui abusent de la faillite, de donner aux Commissions professionnelles paritaires une délégation de pouvoir de l'Etat pour prendre des décisions formelles, reconnues comme titre de mainlevée définitive et de rendre l'inscription au Registre du commerce obligatoire pour toutes les entreprises ayant leur siège en Suisse.

Au niveau du Parlement, trois motions ont été adoptées, dont une déposée par le Conseiller national O. FELLER. Elle vise une modification du Code des obligations de manière à conférer aux créanciers ordinaires une action directe en responsabilité civile contre les dirigeants d'une société qui leur causent un dommage en manquant à leurs devoirs. Contrairement à la situation actuelle, les fournisseurs, sous-traitants, travailleurs et caisses de pension pourraient ainsi lancer une action en responsabilité civile contre les entreprises coupables de pratiques frauduleuses.

La balle est donc dans le camp du Parlement fédéral, qui a toutes les cartes en mains pour faire évoluer positivement le projet du Conseil Fédéral.

## Initiative sur l'aéroport : de fortes turbulences...

**Le 24 novembre, la population sera appelée à se prononcer sur l'initiative cantonale 163 intitulée « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève ». Le titre peut paraître innocent, mais le but poursuivi par l'initiative l'est nettement moins. Il est donc important de la refuser et d'accepter le contreprojet.**



Peu d'infrastructures donnent lieu aux débats enflammés constatés ces dernières années au sujet de l'aéroport. Pour les uns, il est une pièce indispensable du puzzle de la croissance économique du canton, un accès crucial aux marchés mondiaux, permettant aux entreprises de faire venir clients et marchandises. Pour d'autres, il s'agit d'une source de nuisances inacceptables, apparemment dues à la propension des Genevois à vouloir partir en vacances sous les tropiques ou en weekend ensoleillé à Barcelone.

L'initiative vise à imposer un contrôle accru de l'aéroport par le Grand Conseil, supprimant son autonomie de gestion. L'initiative oublie cependant de préciser que les partis politiques représentés au Grand Conseil siègent tous déjà au Conseil d'administration de l'aéroport et ont donc leur mot à dire sur toutes ses activités. Comme contrôle démocratique, on peut difficilement faire mieux.

En cas d'acceptation de l'initiative, l'aéroport ne pourra plus répondre correctement aux besoins du marché et, en conséquence, les compagnies aériennes pourraient décider de se développer de préférence ailleurs (Zurich, Lyon, etc.). Et c'est bien là le but réel poursuivi par les auteurs de l'initiative : diminuer les vols et les destinations au départ de Genève.

Pour l'économie, les conséquences pourraient être graves. Pouvoir aller rencontrer ses clients et les faire venir à Genève est essentiel. En parallèle, plus de 95'000 tonnes de fret voyagent chaque année dans les soutes des avions. Or, si l'économie tousse, les investissements dans la construction s'enrhumant. C'est un fait.

Le contreprojet, au contraire, améliore la capacité de l'aéroport à lutter contre les nuisances (pollution, bruit, etc.) en mentionnant explicitement ce but, tout en imposant un équilibre entre besoins environnementaux, économiques et sociaux.

Enfin, soulignons que la vraie démocratisation de ces dernières années est celle du transport en avion. Les classes populaires ont aujourd'hui accès à une offre de voyage naguère réservée à l'élite. La construction, avec une proportion importante de main d'œuvre d'origine étrangère, ne peut pas être insensible à cette réalité. Retourner de temps à autres voir sa famille restée au pays est aujourd'hui possible pour chacun, une chance dont les générations précédentes ne pouvaient que rêver.

**Le 24 novembre, il faut donc voter NON à l'initiative 163 et OUI au contreprojet.**

Toutes les informations : [www.in163-non.ch](http://www.in163-non.ch)

## NON à l'initiative 162 sur le logement

Par la Chambre genevoise immobilière (CGI)

**Nous serons appelés à nous prononcer le 24 novembre prochain sur l'initiative 162 de l'ASLOCA et des syndicats trompeusement intitulée « Construisons des logements pour toutes et tous : une priorité en période de pénurie ! ».**



### Pourquoi s'opposer à l'IN 162

Les initiants avaient déposés l'IN 161 qui prévoyait l'obligation de réaliser en zone de développement 80% de locatifs dont 50% de logements d'utilité publique (LUP), 30% de HBM, tandis que 50% du tout devait être réalisé par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique ! Suite à notre recours au Tribunal fédéral, cette initiative a été totalement invalidée par le Tribunal fédéral en novembre 2018 car contraire à la garantie de la propriété. Pour nouer la gerbe et imposer ces proportions sur l'ensemble du territoire genevois, l'ASLOCA et les syndicats avaient déposé en même temps que l'IN 161, l'IN 162, dont le texte est le suivant :

*«En période de pénurie de logements, soit lorsque le taux de logements vacants est inférieur à 2%, et afin de favoriser la création de logements répondant aux besoins prépondérants de la population, le Conseil d'Etat ne peut proposer que des modifications de limites de zones soumises à la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957, à l'exception des périmètres qui ne sont pas destinés au logement.»*

Il faut refuser cette initiative qui fait fi de la logique de l'aménagement du territoire qui veut que les autorités fassent des propositions de planification en fonction des caractéristiques des lieux et des opportunités en recherchant un intérêt public prépondérant. En obligeant le Conseil d'Etat à présenter un projet de déclassement, dans les conditions décrites par l'initiative, en zone de développement uniquement, l'on tend vers l'arbitraire. Cela est particulièrement inapproprié.

A l'aide des études techniques, le Conseil d'Etat doit pouvoir être libre de choisir le projet de régime de zone qui lui semble le mieux à même de répondre à l'intérêt public dans chaque périmètre, et ce, de manière différenciée.

Le régime de la zone de développement impose des proportions de type de logements à construire, notamment des LUP. Il est connu et reconnu que, par exemple, la zone villageoise se prête très mal au régime de la zone de développement. En effet, les règles de la zone 4 exigent des toits à deux pans. En outre, la taille des immeubles est souvent modeste. Les partenaires de la construction et du logement conviennent avec le département du territoire (DT) que la zone de développement est souvent inappropriée pour la zone 4. Il est, dès lors, économiquement irrationnel de construire des LUP en zone 4. Il peut exister d'autres motifs de s'écarter du régime de la zone de développement pour réaliser des opérations d'exception. L'IN 162, ne contient pourtant aucune exception !

L'accession à la propriété est bridée à Genève, essentiellement parce que, avant tout, la construction de PPE est bridée en zone de développement. Ainsi la demande en PPE n'est largement pas satisfaite. Quelques déclassements en zone ordinaire permettraient certainement d'introduire plus de mixité dans certains quartiers ou certaines communes en y réalisant plus de PPE. La mixité sociale y gagnerait ainsi que les rentrées fiscales des communes. Le bon sens veut que l'autorité qui propose une modification de zone ait l'opportunité de choisir le régime de zone auquel elle aspire pour remplir sa mission d'aménagement du territoire.

**Il s'agit donc de voter NON et faire voter NON à l'IN 162 de l'ASLOCA et des syndicats.**

## Formation professionnelle : une rentrée 2019 pleine de promesses (le cas du Gros œuvre : maçonnerie et génie civil)

**En matière de formation professionnelle, les métiers du bâtiment (Gros œuvre, Second œuvre, Métiers techniques) se sont toujours montrés très actifs et dynamiques.**



Les entreprises ont la notion de transmission des savoir-faire chevillée au corps et cette tradition séculaire n'a jamais été remise en cause, que ce soit par la situation conjoncturelle, l'évolution des matériaux et techniques ou différents changements qui ont jalonné l'histoire du secteur.

Dans un canton comme Genève qui a donné une grande importance à la voie gymnasiale et académique au détriment de la voie professionnelle, c'était une gageure pour les entreprises de continuer sans relâche de former leur relève. La crise des années 90 n'a pas altéré ce magnifique effort qui fait de notre secteur le premier en la matière depuis plusieurs années déjà.

Aujourd'hui, l'apprentissage regagne ses lettres de noblesse. La formation continue se développe. Les métiers manuels ont enfin une meilleure presse. Cela vaut tout particulièrement pour les métiers du bâtiment qui de surcroît bénéficient de conditions de travail généreuses et en constante amélioration.

Juste après la rentrée scolaire un état des lieux dans les métiers du Gros œuvre apporte un éclairage intéressant.

Ce sont ainsi 87 jeunes qui sont en formation dans les différentes filières, dont 36 rien qu'en première année, chiffre en progression par rapport à 2018-2019.

La répartition femmes-hommes reste très largement déséquilibrée, mais il y a actuellement 2 maçonnes en cours d'apprentissage, ce qui est - si ce n'est une nouveauté - en tout cas une confirmation que l'accès des femmes aux métiers du bâtiment progresse un peu, comme le démontre également une première titulaire du CFC en CVC (Construction de voies de communication, soit le génie civil).

Il est aussi intéressant de relever que l'âge moyen des jeunes en formation a légèrement baissé, sans qu'il soit cependant à ce stade possible d'en tirer une véritable évolution.

Le taux de réussite moyen aux examens finaux est remarquable, même s'il diffère d'une filière à l'autre et s'établit à 95% pour l'année 2018-2019.

En matière de formation continue, les efforts se concentrent sur les différents permis de machinistes et les formations d'encadrement (chef d'équipe notamment), avec actuellement 58 personnes concernées pour l'année scolaire en cours. D'autres formations plus courtes se déroulent tout au long de l'année. S'agissant plus particulièrement des machinistes, la mise en place des nouveaux permis selon le standard K-BMF (du nom de l'association paritaire suisse responsable des cours de base de grutiers et de machinistes) s'est faite en étroite collaboration avec l'Etat de Genève. Cela profite à tous les corps de métiers qui en ont besoin, ainsi qu'à tous les organismes étatiques intéressés (communes et régies publiques).



Genève sait parfois se montrer pionnier et source d'inspiration pour d'autres cantons, comme le démontre l'élaboration et le développement du « Guide de suivi des apprentis en entreprises » qui offre une aide précieuse et synthétique aux différents responsables dans l'entreprise. En particulier, ce guide reprend les compétences que l'apprenti doit acquérir sur les chantiers en quelques pages. Il se révèle déterminant dans la réussite des examens pratiques.

Dans un domaine en constante mutation, plusieurs priorités ont été mises en exergue, qui touchent notamment au développement de modules complémentaires, avec le soutien des entrepreneurs, pour parfaire la formation des apprentis. Cela concerne par exemple la sécurité, l'élingage (levage de charges à l'aide de cordages), ou le permis de machiniste M1 (petites machines de chantier jusqu'à 5 tonnes).

Il est aussi important que les apprentis en formation s'ouvrent à d'autres horizons et contribuent à la cohésion du groupe auquel ils appartiennent. Le voyage d'étude y contribue indéniablement et il est vivement encouragé d'y participer.

De nombreux défis se présentent pour les années à venir comme :

- Réussir avec la SSE Centrale, association nationale du secteur principal de la construction (ou Gros œuvre) le projet Masterplan 2030, qui a vocation à moderniser la formation du secteur principal de la construction, en ayant une participation active et constructive.
- Promouvoir la formation continue dans son ensemble, afin de doter notre secteur d'une main d'œuvre qualifiée, ayant le potentiel de progression nécessaire à l'accompagnement des évolutions technologiques.
- Collaborer avec d'autres corporations telles que JardinSuisse et les charpentiers pour la formation des apprentis dans des thématiques telles que celles des machinistes et de l'élingage.
- Travailler sur la modernisation des formations dans leur ensemble.
- Assoir la crédibilité de Genève en Romandie et pourquoi pas au niveau Suisse, en développant des projets en commun.

## Elections fédérales 2019 : 2ème tour du Conseil des Etats

**Même si les commentateurs prédisent une nouvelle victoire aisée de la gauche avec un ballottage général qui lui est plutôt favorable, la droite modérée représentée par l'Entente PLR-PDC conserve une chance de reprendre un siège.**

### **L'avenir de Genève se joue aussi à Berne !**

#### **Un parlement fédéral qui compte**

L'industrie genevoise de la construction a un intérêt particulier pour de nombreuses thématiques fédérales comme l'aménagement du territoire, la construction d'infrastructures, les conditions-cadres d'une saine concurrence, la fiscalité, les relations de travail, les assurances sociales, etc. Les dossiers purement cantonaux deviennent plus rares et de plus en plus de décisions fondamentales se prennent à Berne (la récente révision du droit des marchés publics en est l'illustration). Ceci a d'ailleurs justifié la récente création de constructionromande, association qui regroupe les principales associations romandes de la construction et qui œuvre à la défense de leurs intérêts au niveau national. La FMB en assure la Direction.

#### **Recommandations de la FMB**

Notre secteur a besoin de pouvoir compter sur des Parlementaires qui défendent la prospérité, l'attractivité, le développement économique, les PME et les artisans. La tentation est souvent grande de dire que « je ne fais pas de politique ». Mais la réalité est là : nos entreprises dépendent de lois et de réglementations, et ce cadre légal est décidé uniquement par nos élus. Pour que le résultat soit de qualité, il faut que les décideurs le soient aussi... et la responsabilité de ceci nous incombe pleinement en tant qu'électeurs.

Or, l'élection du Conseil National et le premier tour de celle du Conseil des Etats ont marqué une forte poussée écologiste, dans l'air du temps, mais portée par des voix hétéroclites. Il n'en demeure pas moins que Genève a très clairement montré un visage partagé et équilibré entre la gauche et la droite.

L'écologie, c'est bien et la FMB a souvent défendu des positions très environnementales, mais il ne faudrait surtout pas oublier les PME et imaginer qu'il suffit de les taxer et de les pénaliser pour reverdir la planète. Le défi énergétique et environnemental passera par l'économie ou ne passera pas.

Cela signifie que pour le second tour de l'élection **au Conseil des Etats**, qui pour mémoire, compte 46 sièges répartis à raison de deux par canton (ou un par demi-canton), la gauche n'a aucune légitimité à revendiquer les deux sièges genevois qu'elle occupe depuis de nombreuses législatures, alors que sa force électorale relative est très largement inférieure. Surtout, avec ce déficit de représentativité, Genève brille par un manque de cohérence sur le plan fiscal, de la mobilité, du développement économique notamment.



C'est pourquoi le Comité de la FMB a décidé de soutenir nommément la candidature de **Hugues HILTPOLD**, Conseiller national PLR, architecte de profession, ami des métiers du bâtiment de très longue date, avec qui la FMB a collaboré de façon très étroite depuis le début de sa carrière politique. Nous vous recommandons donc de voter pour lui et d'ajouter sa colistière **Béatrice HIRSCH** (PDC).

**Ces élections représentent un enjeu majeur pour notre secteur. La FMB vous encourage vivement à voter et faire voter. Participer à ces élections, c'est un engagement citoyen... et une nécessité professionnelle !**

---

#### IMPRESSUM

DIMENSIONS & PERSPECTIVES, le journal de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment, paraît 4 fois par an et est imprimé sur du papier recyclé.

Distribution : entreprises membres des associations professionnelles genevoises de la construction et de l'immobilier ; associations professionnelles et économiques genevoises, régionales et nationales ; pouvoirs publics (Confédération, Canton et Communes GE) ; partis politiques ; syndicats ; médias.

Responsable éditorial : Nicolas RUFENER • E-mail : [redaction@fmb-ge.ch](mailto:redaction@fmb-ge.ch)

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy - [www.fmb-ge.ch](http://www.fmb-ge.ch)

Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Moléson Impressions.